

## Résidence autonomie Les Villages

Au cœur d'un parc verdoyant, la résidence autonomie Les Villages propose à la location des pavillons et studios non meublés, à aménager selon vos envies. Restauration, animations, services ; tout a été pensé pour vous simplifier le quotidien.

L'établissement est desservi par la ligne E des TUB et le quartier dispose de nombreux services de proximité (pharmacie, boulangerie, supérette...).



@Loeiz Lazé

## A qui s'adresse l'établissement ?

Vous avez **plus de 60 ans**, vous êtes **autonome et indépendant** mais vous ne souhaitez plus rester chez vous pour diverses raisons (solitude, envie de trouver des services qui vous facilitent la vie tout en maintenant votre autonomie), la Résidence Autonomie *Les Villages* peut vous accueillir en location, **seul-e ou en couple**. À noter que les animaux de compagnie sont acceptés dans les pavillons.

Dans votre logement, vous êtes chez vous et vous aménagez votre intérieur à votre goût.

La redevance comprend : le loyer du logement, les charges courantes (eau, électricité, chauffage), les charges de fonctionnement (personnel, structure et animations) ainsi que les petits-déjeuners, déjeuners et dîners.

## Les 49 studios

un séjour-chambre, une kitchenette, une salle d'eau à l'italienne de 32 m<sup>2</sup> (personne seule) à 38 m<sup>2</sup> (accueil de couple), aux normes pour personne à mobilité réduite (PMR), rénovés et mis aux normes en 2023.

## Les 24 pavillons

un séjour-chambre ou un séjour avec une chambre séparée, un coin cuisine, une salle d'eau, de 33 m<sup>2</sup> (personne seule) à 41 m<sup>2</sup> (accueil de couple).

## Au quotidien

**Une équipe pluridisciplinaire vous accueille chaque jour, avec une présence 24h/24** dans une ambiance chaleureuse et familiale :

un service **Prévention Autonomie**, composé d'une infirmière, d'auxiliaires de soins, d'agents sociaux pour ce qui relève de votre santé et de votre bien-être,  
un service de **restauration 7J/7**, avec des repas préparés sur place par le personnel de cuisine, servis à table dans une salle à manger collective lumineuse et spacieuse,  
un service **administratif** pour vous aider dans vos différentes démarches,  
un service de **veille de nuit** et, dans chaque logement, un **téléphone d'appel d'urgence directement relié à nos services**.

Vivre aux *Villages*, c'est aussi accéder à un service de buanderie ou entretien du linge par un prestataire extérieur, l'intervention de professionnels libéraux de santé et d'intervenants extérieurs tels que coiffeur, pédicure, esthéticienne...

*Le restaurant de la résidence est ouvert aux personnes retraitées midi et soir, en semaine comme le week-end.*

*Les menus sont en téléchargement ci-dessous. [En savoir plus sur les réservations, tarifs, etc.](#)*

### **La résidence Les Villages favorise la vie sociale par :**

Des temps quotidiens d'échange, de bavardage, de jeux  
Des animations intergénérationnelles  
Des activités collectives : gymnastique, yoga du rire, thé dansant, boccia...  
Des actions de prévention  
Des sorties : bibliothèque, cinéma, marché, expositions, visites...  
Des temps forts : repas festifs, groupes de musique, compagnies théâtrales...  
Un conseil de vie sociale

*Et si je deviens dépendant ?*

*Si vous devenez dépendant, vous pouvez continuer à séjourner dans l'établissement, si votre état le permet, en attendant d'avoir une place en EHPAD.*

*Une passerelle existe avec un autre établissement du CCAS, la résidence [Le Prévallon](#).*

### **Dossier de demande d'admission**

Rendez-vous sur le site [www.trajectoire.sante-ra.fr](http://www.trajectoire.sante-ra.fr) pour réaliser votre dossier de demande d'admission en ligne ou complétez le dossier [Cerfa 14732](#) pour effectuer votre demande.

*La Résidence Autonomie Les Villages ne prendra en compte votre dossier d'inscription qu'après une visite de l'établissement.*

*En effet, il est important que vous puissiez vous rendre compte sur place de l'adéquation de votre demande à notre offre de prestation. Il n'est donc pas nécessaire d'en faire un envoi avant d'avoir pris rendez vous avec la structure auprès de Damien PRUDHOMME au 02 96 94 42 67.*

### **Les partenaires**

**La Résidence Autonomie Les Villages est un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Elle n'est pas médicalisée. Selon les besoins de chacun, elle travaille en partenariat avec d'autres professionnels, services ou établissements** (santé ou médico-sociaux et sociaux) pour favoriser une cohérence dans l'accompagnement :

**Les professionnels libéraux** : les médecins, les pharmaciens, les infirmiers voire les kinésithérapeutes ou autres intervenants paramédicaux,

**L'équipe Mobile de "Géronto Psychiatrie du sujet Agé"** est un appui pour l'accompagnement des personnes ayant des troubles comportementaux,

**L'Hospitalisation à Domicile** (HAD) favorise dans certains cas le retour à la résidence après une hospitalisation,

**Les structures de soins palliatifs** : l'association Résopallia, l'équipe mobile de soins palliatif de l'hôpital Yves Le Foll, l'association Jalmalv (Jusqu'à la Mort Accompagner La Vie) interviennent dans les situations de fin de vie.

La Résidence Autonomie Les Villages a une convention avec **l'EHPAD Le Prévallon**. Elle favorise l'entrée des personnes vivant aux Villages, devant aller en EHPAD, et ayant effectué le choix de cet établissement, Les organismes d'information et de coordination comme le **Service de Coordination Personnes âgées du CCAS de la ville de Saint Brieuc et le CLIC Terre et Mer**, sont des relais dans la recherche de solutions diverses à Saint-Brieuc et dans l'agglomération,

**Le lycée Jean Moulin** : diverses rencontres sont organisées avec les lycéens selon leurs projets. Pendant la période estivale, le lycée met son minibus à disposition de la résidence Autonomie Les Villages, pour l'organisation de sorties.

## Frais d'hébergement, aides au financement

La totalité des frais d'hébergement et des éventuels frais annexes est réglé **mensuellement** par le résident : loyer, charges locatives et de fonctionnement, repas.

Pour vous aider à financer votre pension mensuelle et selon vos ressources, vous pouvez faire appel :

À votre CAF pour bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation logement (AL),

[Au conseil départemental](#) pour bénéficier de l'allocation repas.

*Pour vous aider dans vos demandes*

*Les services sociaux et coordination personnes âgées du CCAS de la Ville de Saint-Brieuc vous accompagnent dans le montage des demandes d'aides sociales.*

## Contactez la résidence



SOCIAL  
SENIOR

### Résidence Les Villages (EHPA)

5 Rue du Vau Gicquel  
22000 Saint-Brieuc

[02 96 94 42 67](tel:0296944267)

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)